



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À

**LA NORME CANADIENNE 55-102 SUR LE *SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DÉCLARATION DES
INITIÉS***

Le 20 septembre 2013, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications à la règle énoncée ci-dessus, laquelle entre en vigueur le 13 janvier 2014.